## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

## COMMUNE DE VIEILLEVIGNE

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/188 en date du 09 juillet 2019, une consultation du public est prévue à la mairie de Vieillevigne, pendant une période de 33 jours, **du 19 août 2019 au 20 septembre 2019 inclus**, portant sur la demande présentée par l'EARL BONNET concernant l'extension de l'élevage avicole qu'elle exploite sur la commune de Vieillevigne, LD « Le Petit Village ».

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 03 août 2019, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : <a href="www.loire-atlantique.gouv.fr">www.loire-atlantique.gouv.fr</a>, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Vieillevigne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Vieillevigne, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (<u>pref-icpe@loireatlantique.gouv.fr</u>) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.